

**Communiqué, le 20 février 2019 :**

Face à l'urgence écologique, il n'y a pas de petites avancées. Il est urgent d'inventer des mobilités vertes, des alternatives durables, des solutions qui ne soient pas systématiquement punitives.

Le développement des transports doux, au premier rang desquels le vélo, apparaît dans ce contexte comme une exigence incontournable. Alertés par l'association Les Dérailleurs, nous estimons que leur proposition de prévoir huit places de vélo par rame de train dans les futurs équipements normands apparaît à la fois raisonnable et pertinente. En Normandie, le tourisme aussi doit se réinventer et un tourisme alliant qualité de la découverte et pratique durable doit être encouragé fortement. C'est une exigence politique et notre responsabilité en tant qu'élus.

Nous invitons donc le Conseil Régional de Normandie à revoir sa copie et à s'inspirer peut-être de nos voisins des Hauts-de-France qui prévoient 12 emplacements par rame. Il ne s'agit pas de répondre à la pratique actuelle mais bien d'inciter et d'accompagner les pratiques futures. On ne décide pas de la pertinence de construire un pont en comptant les gens qui traversent à la nage.

Députés du Calvados, nous serons attentifs à ce que ces enjeux soient pleinement pris en compte dans la future Loi Mobilité qui doit être discutée dans les prochaines semaines à l'Assemblée Nationale.

**Bertrand BOUYX**  
Député du Calvados



**Fabrice LE VIGOUREUX**  
Député du Calvados

